Envoyé en préfecture le 11/04/2023 Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230404-DE2023\_045-DE



Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

## Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054 M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

## Etaient absents:

M. Thierry MARTIN

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum: atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité: 1 1 AVR. 2023

Date de publication: 1 1 AVR. 2023

Délibération n° 2023-045 : Forfait scolaire 2023 Ogec Sainte Anne

Rapporteur: M. Georges CASTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Audierne a passé un contrat d'association avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne.

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023, Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif du budget principal, Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention, décide de :

www.audierne.fr

- Attribuer une subvention de <u>36 480 €</u> à l'OGEC de l'école Sainte-Anne d'Audierne, au titre du contrat d'association (760€ x 48 élèves)

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE COURRIEL: <u>accueil.audierne@audierne.bzh</u>

urvan KERLOC'H

TEL: 02 98 70 08 47

WANISTERE \*

Le Secrétaire de séance, Didier LOAS

MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.bzh

TEL: 02 98 70 02.76